

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 1131

présenté par

Mme Trastour-Isnart, M. Pradié, M. Pauget et Mme Tabarot

ARTICLE 52

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* Les prestations mentionnées à l'article L. 511-1 du même code ; ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à revaloriser le montant de toutes les prestations familiales selon l'inflation et non pas de 0,3 %.